

Procès-Verbal

Séance du 8 Octobre 2025

L' an 2025 et le 8 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de PEROT Yannick Maire.

Présents : M. PEROT Yannick, Maire, M. JOLY Michel, Mme POISSON Emmanuelle, Mme CARPY Joëlle, Mme FAGES Isabelle, M. BARRAULT Pierre, M. BOUTIN Samuel, M. MERCIER Dany.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PAGÉ Jean-Pierre à M. MERCIER Dany, Mme FERNANDES DIAS Sophie à Mme FAGES Isabelle, Mme AUDIGUET Cécile à Mme POISSON Emmanuelle.

Absent(s) : M. DUFOUR Dominique, Mme PERNEL Sarah.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 03/10/2025

Date d'affichage : 03/10/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Mairie de la Celle-Saint-Avant
le :

et publication ou notification
du :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

A été nommé(e) secrétaire : Mme FAGES Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. *Cession gratuite dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts réalisés par Touraine Logement dans le cadre du lotissement « Le Clos des Vignes 2 » - Intégration au domaine public communal- 2025-10-01*
2. *Protection sociale complémentaire-adhésion à la convention de participation mise en place au 01/01/2025 par le CDG37 pour le risque complémentaire santé à effet au 01/01/2026 - 2025_10_02*
3. *Création d'un emploi d'adjoint technique intercommunal à temps non complet - 2025_10_03*

Approbation du procès-verbal : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2025. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la séance 03 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2025_10_01 – Cession gratuite dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts réalisé par Touraine Logement dans le cadre du lotissement « Le Clos des Vignes 2 » -Intégration au domaine public communal.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du lotissement dénommé Le Clos des Vignes 2 , les travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts ont été réalisés par le lotisseur Touraine Logement. Celui-ci a adressé à la commune une demande de rétrocession gratuite des espaces verts dans le cadre de l'aménagement du lotissement, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 ;

Vu la demande formulée par Touraine logement concernant la rétrocession à la commune des espaces verts situés « Le clos des Vignes 2 » ;

Considérant la proposition de rétrocession gratuite formulée par le lotisseur en date du 13 août 2025 ;



Rétrocession

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide :

- **d'accepter** la rétrocession gratuite par Touraine Logement à la commune de La Celle-Saint-Avant, des espaces verts situés dans le lotissement dénommé Le Clos des Vignes 2 tel que décrit dans le plan de récolement joint à la présente délibération.
- **d'incorporer** les ouvrages susmentionnés dans le domaine public communal.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette rétrocession.

2025_10_02 – Protection sociale complémentaire- Adhésion à la convention de participation mise en place au 01/01/2025 par le CDG37 pour le risque complémentaire santé à effet du 01/01/2026.

Exposé de Monsieur le Maire :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Cette participation est obligatoire pour :

- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026.

Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement).

Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Conformément aux dispositions de l'article L 827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, sur la base de sa délibération du 26 mars 2024, a procédé au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure :

- Une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques santé.

A l'issue de cette consultation, après avis du comité social territorial du 13 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a retenu, par délibération en date du 25 juin 2024, les offres de :

- MNT pour la santé

Le Conseil,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'information faite au comité social territorial le 16 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, **décide**

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.
Les garanties d'assurance prendront effet au 1 janvier 2026.
- de verser une participation mensuelle brute d'un montant de 15 euros par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :
 - o en respectant le minimum prévu à l'article 5 du décret n°2022-581,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

2025_10_03 – Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

(en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien des voies et de leurs abords, du cimetière, des espaces verts, entretien et maintenance des sites et de leur mobilier, maintien en état de fonctionnement des bâtiments communaux, des véhicules, des engins et matériels communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- la création à compter du 3 novembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 3 novembre 2025 au 02 novembre 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, taux horaire SMIC janvier 2025 : 11,88 €, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- la modification en conséquence, du tableau des effectifs comme suit, à compter du 3 novembre 2025.

Filière Technique					
Emploi	Grades	Catégorie	Ancien affectif	Nouvel effectif	Temps complet TC Temps non complet TNC
Responsable service technique	Adjoint technique	C	1	1	TC
	Adjoint technique	C	1	1	TC
	Adjoint technique	C	1	1	TNC
	Adjoint technique Service scolaire	C	3	3	TNC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Service scolaire	C	1	1	TNC
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Service scolaire	C	1	1	TNC
Filière administrative					
Emploi	Grades	Catégorie	Ancien affectif	Nouvel effectif	Temps complet TC Temps non complet TNC
Secrétaire générale de mairie	Rédacteur territorial	B	1	1	TC
	Adjoint administratif	C	1	1	TC

	Adjoint administratif contractuel	C	1	1	TC
--	---	---	---	---	----

Décisions : communications des décisions par M. le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2025-070 en date du 08 septembre 2025 Signature de devis

- Ets DUFRESNE situés à Villeperdue (37) achat de tubes carrés et ronds permettant la fixation des poteaux des voiles installées sur le site de Longueville pour un montant de 734.41 € HT

Décision n°2025-071 en date du 09 septembre 2025 Signature de devis

- Société AVISO-FESTA achat d'une médaille de Noces d'Or gravée avec écrin pour un montant de 139 € HT (114 € + frais d'envoi 25 €)

Décision n°2025-072 en date du 10 septembre 2025 Renonce droit de préemption

- Parcelle cadastrée C 1507 (superficie 46 m²), sise 5 rue des Déportés/32 rue Nationale appartenant à M. BERNAILLE Dylan.

Décision n°2025-073 en date du 11 septembre 2025 Signature de devis

- Société Connect Services située à Sorigny (37) installation de la fibre dans les bâtiments communaux pour un montant de 450 € HT

Décision n°2025-074 en date du 11 septembre 2025 Signature de devis

- Société Connect Services située à Sorigny (37) enregistrement d'un message en studio professionnel pour le cabinet médical pour un montant de 50 € HT

Décision n°2025-075 en date du 11 septembre 2025 Signature de devis

- Société Connect Services située à Sorigny (37) ajout d'un serveur vocal interactif ainsi que le passage à la fibre et le remplacement des postes téléphoniques au cabinet médical pour un montant de 100 € HT

Décision n°2025-076 en date du 11 septembre 2025 Signature de devis

- Société Rexel Tours Centre située à La Riche (37) achat de matériel pour l'installation électrique du bâtiment technique pour un montant de 1 453.75 € HT

Décision n°2025-077 en date du 11 septembre 2025 Signature de devis

- Société Clodepot située à Montbazou (37) achat de matériel pour l'installation d'un chenil pour un montant de 363.68 € HT

Décision n°2025-078 en date du 17 septembre 2025 location logement communal

- Bail d'habitation M. Mme SADOUN 13 rue du 11 novembre depuis le 1^{er} septembre 2025

Décision n°2025-079 en date du 17 septembre 2025 Signature de devis

- Groupe de musique WESLEY WES & CO situé à Tavant (37) prestation du groupe pour le vendredi 28 août 2026 pour un montant de 1 100 €

Décision n°2025-080 en date du 17 septembre 2025 Signature de devis

- Société Bureau Vallée située à Chambray-lès-Tours (37) achat de fournitures administratives pour un montant de 496.30 € HT

Décision n°2025-081 en date du 17 septembre 2025 Signature de devis

- Société URBA FLUX située à Le Subdray (18) achat de rouleaux de papier pour l'Aire de camping-cars pour un montant de 115 € HT

Décision n°2025-082 en date du 22 septembre 2025 Renonce droit de préemption-

- Parcelles cadastrées C 139 (superficie de 1890 m²) C 1287 (superficie 2979 m²), C 1501 (35 m²) total des superficies : 4904 m²- sises 2, rue Nationale appartenant à M. MARSAIS Eddy et Mme ROCHER Aurore.

Décision n°2025-083 en date du 17 septembre 2025 Signature de devis

- Avenant LesCMr intervenant musique à l'école pour un montant de 7 988.27 € (année précédente 7 767.06 €)

Décision n°2025-084 en date du 26 septembre 2025 Signature de devis

- Société Chausson matériaux située à Châtellerault (86) achat de peinture pour le service technique pour un montant de 46.30 € HT

Décision n°2025-085 en date du 26 septembre 2025 Signature de devis

- Société Décathlon située à Villeneuve d'Ascq (59) achat de ballons pour l'école pour un montant de 65.67 € HT

Décision n°2025-086 en date du 29 septembre 2025 Renonce droit de préemption

- Parcelle cadastrée C 1514 (superficie de 604 m²) sise 4, allée de Sept Fonds appartenant aux Consorts PAGÉ

Décision n°2025-087 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Société Fabrègue située à Saint-Yrieix-la-Perche (97) achat de fournitures administratives (papier pour arrêtés municipaux et procès-verbaux de réunions du conseil municipal) pour un montant de 171.16 € HT

Décision n°2025-088 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Société Fabrègue située à Saint-Yrieix-la-Perche (97) commande d'un code électoral édition 2026 pour un montant de 27.75 € HT

Décision n°2025-089 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Fleurs de Celle située à La Celle-Saint-Avant (37) achat de chrysanthèmes pour le fleurissement de la commune pour un montant de 379.74 € HT

Décision n°2025-090 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Fleurs de Celle située à La Celle-Saint-Avant (37) abonnement annuel pour le fleurissement de la mairie pour un montant de 239.15 € HT

Décision n°2025-091 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Association Festi Duo Evènement située à Rilly-sur-Vienne (37) animation musicale du 11 novembre 2025 pour un montant de 650 €-

Décision n°2025-092 en date du 01 octobre 2025 Signature de devis

- Ets Richard situés à Ste-Maure-de-Touraine (37) réparation de la coupe du tracteur tondeuse John Deere pour un montant de 1 155.34 € HT

Virement budgétaire :

Opération 70 groupe scolaire et bâtiments connexes (projet école) = - 10 000 euros

Opération 25 achat de terrains (la Caravane) = + 10 000 euros

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de remerciements de l'association des accidentés de la vie F.N.A.T.H. de la section de Descartes suite à l'octroi de la subvention accordée.
- donne lecture du courriel adressé par la conseillère en biokinésie, dans lequel elle remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle associative multimédias. Elle adresse également ses remerciements au secrétariat pour leur accueil et d'avoir facilité la transmission des informations.
- informe le conseil municipal que la communauté de communes Loches Sud Touraine a rendu un avis favorable concernant le projet de carrière situé sur le territoire communal.
- la communauté de communes Loches Sud Touraine (CCLST) déploie depuis 2020 des équipements à destination des cyclo touristiques , le long des itinéraires vélos. Ces équipements se composent d'un totem d'autoréparation (avec les outils en libre-service pour les réparations courantes) et d'une station de gonflage. Pour l'année 2025, quatre communes ont été identifiées par le groupe de travail itinérance pour de nouvelles implantations. La CCLST a informé Monsieur le Maire que la commune de La Celle-Saint-Avant a été retenue. La CCLST se propose de fournir à la commune un totem d'autoréparation et une station de gonflage, la pose reste à la charge de la commune. Les élus retiennent le projet et décident d'implanter le totem et la station de gonflage au site de Longueville. En effet ce site est en cours d'aménagement et comprend notamment le plan d'eau et l'aire de jeux pour enfants...

- informe le conseil municipal qu'Enedis propose la création d'une habilitation pour l'utilisation de l'application sur smartphone FLOé. A partir de FLOé, les élus pourront signaler directement au centre d'appels dépannage Enedis dédié aux collectivités, toute situation dangereuse qui présente un risque électrique et pourront prendre et transmettre des photos géolocalisées de l'endroit où il y a un ouvrage géré par Enedis qui a besoin d'être réparé. M. le Maire invite les élus à indiquer s'ils souhaitent être inscrits parmi les utilisateurs de l'application. La liste des élus concernés sera transmise à Enedis pour la mise en place des accès nécessaires.

Monsieur Michel JOLY, 1^{er} adjoint fait un point sur la journée « Zarbi Cyclette » du 27 septembre 2025.

120 repas ont été servis. A ce jour, le bilan financier de l'évènement n'est pas encore connu. La date de versement de la subvention attribuée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a été demandée.

Madame Emmanuelle POISSON, 2^{ème} adjointe rappelle que la marche rose, organisée dans le cadre de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein aura lieu le 18 octobre, départ de La Celle-Saint-Avant vers 9h00/9h30 à la salle associative multimédias, déjeuner à Draché et arrivée à Sepmes.

Vendredis cellois : la recette générée s'élève à 651,38 euros par association participante. Les années précédentes, la recette était intégralement reversée à chaque association participante. Lors de la réunion des présidents des associations communales qui s'est déroulée le 03 octobre 2025, il a été proposé que le montant reversé cette année soit le même que l'année précédente (soit 424.57 euros) et que le surplus serve à l'achat de vaisselle. Cette vaisselle sera mutualisée entre les associations pour être utilisée lors des évènements.

Trois groupes de musique ont été contactés pour l'année 2026. Un devis a été validé, deux devis sont en attente de réception,

Madame Joëlle CARPY, 3^{ème} adjointe informe les élus que les invitations pour le repas du 11 novembre ont été envoyées à la population. L'adjointe informe le conseil qu'une personne s'est dite mécontente du colis. Cette personne a indiqué que plusieurs autres personnes partageaient le même avis.

À ce jour, aucune autre réclamation n'a été portée à la connaissance de la mairie.

Isabelle FAGES, conseillère municipale, déléguée communautaire à la commission des déchets rappelle aux élus « l'Apéro compost » qui se déroulera le 16 octobre 2025 dans la salle des mariages de La Celle-Saint-Avant à partir de 18h00 organisé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Elle demande que l'information soit à nouveau diffusée via Panneau pocket, totem et site de la commune.

Pierre Barrault, conseiller municipal informe le conseil que la rénovation du matériel de sonorisation de l'église est en cours.

Agenda :

- les vœux de la municipalité auront lieu le 17 janvier 2026.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 12 novembre 2025 à 19h30.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h42.

En mairie, le 13/10/2025

Le Maire
M. PEROT Yannick




Secrétaire de séance
Mme FAGES Isabelle

